



## EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 2 mars 2020

Présidente : Madame Annelise Graber

---

### Préavis municipal N° 2020-03

Relatif à

### L'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau

#### Le conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2020-03 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission ad'hoc ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

#### Amendement :

Ajouter au point 1 des conclusions du préavis : « À l'exception de l'interdiction d'accès aux véhicules agricoles qui continueront à pouvoir transiter par le chemin des Placettes ».

#### Décide

1. D'approuver le projet d'aménagement routier du chemin des Plaettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau comme exposé dans ce préavis **à l'exception de l'interdiction d'accès aux véhicules agricoles qui continueront à pouvoir transiter par le chemin des Placettes.**
2. De démarrer les travaux dès l'approbation par le Département des infrastructures et des ressources humaines.
3. D'engager pour ce faire une dépense d'investissement de CHF 1'642'000.-.
4. De financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
5. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par les services concernés, à savoir par les comptes de fonctionnement 4300.331 (routes et électricité) 4600.331 (épuration) et 8100.331 (eau).

Au nom du Conseil communal de Bottens

La Présidente

Annelise Graber



La Secrétaire

Audrey Kalbfuss